



## **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical  
du 9 juin 2011*

### **Réunion du comité syndical du 9 juin 2011**



Le comité syndical s'est réuni le 9 juin 2011 à la Salle des Fêtes de Fort-Mahon Plage, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

#### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

##### **Membres titulaires**

###### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Daniel DESTRUDEL
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN

###### **Représentants des Communes**

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

##### **Membres suppléants**

###### **Représentant du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Pierre TETU

###### **Représentant des Communes**

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Laurent FROMENTIN
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE
- Monsieur Alain BAILLET

### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Madame Delphine GAPENNE
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Patrick TRIPLET
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Corinne VASSALI
- Monsieur Régis DELANNOY

### **ABSENTS EXCUSES :**

#### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Bernard LAVERGNE

#### **Représentants des Communes**

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET

### **RELEVÉ DE DECISIONS**

#### **1. Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 13 mai 2011**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 13 mai 2011.*

#### **Service Finances**

#### **2. Budget Annexe de Destination Baie de Somme 2011 - Décision modificative n°1**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Annexe de Destination Baie de Somme au niveau du chapitre.*

#### **3. Taxe de Séjour - Mode de perception de la taxe de séjour applicable aux meublés de tourisme**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 16 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention décide d'instituer la taxe de séjour forfaitaire pour les meublés de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

#### **4. Avances de trésorerie**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de fixer l'avance maximale de trésorerie à 800 000 €.*

**5. Destination Baie de Somme «Parc du Marquenterre » - Régie de recettes – Avenant n° 2 à l'Arrêté 2010-20 - Modification des prestations autorisées**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 à l'arrêté n° 2010-20, joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.*

**Service Juridique**

**6. Attribution d'une délégation générale de signature au Président**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer une délégation générale de signature au Président du Syndicat Mixte, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**7. Marchés publics sans formalités préalables - Attribution d'une délégation générale de signature au Président**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer au Président du Syndicat Mixte une délégation générale de signature conformément aux dispositions des articles L 2122-22 4° et L 2131-2 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les marchés sans formalités préalables.*

**8. Délégation de compétence au Président en matière d'emprunts**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de donner délégation au Président du Syndicat Mixte en matière d'emprunts conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions et limites fixées : le contrat de prêt peut comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :*

- *le choix de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,*
- *la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du (ou des) taux d'intérêt,*
- *la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou en devises,*
- *le droit de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,*
- *la possibilité d'allonger la durée du prêt, de procéder à un différé d'amortissement,*
- *la capacité à modifier la périodicité et le profil de remboursement.*

*et de l'autoriser, le cas échéant, à solliciter auprès du Conseil Général la garantie des emprunts contractés.*

**9. Piste cyclable - Signature d'une convention avec la commune du Crotoy**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la réparation de la clôture qui longe la piste cyclable et autorise le Président à la signer, ainsi qu'à prendre un arrêté conjoint avec le Maire du Crotoy, de fermeture de la piste pendant la durée de ces travaux.*

**10. Cordon dunaire du Royon - Signature d'une convention avec le Conservatoire du Littoral**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la réalisation des travaux de restauration du cordon dunaire sur le site des Dunes du Royon et autorise le Président à la signer.*

**11. Marché d'acquisition ou location de photocopieurs – Avenant n° 1**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant n°1 relative à la location de photocopieurs et autorise le Président à le signer.*

**12. Signature de contrats avec la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs (S.A.C.E.M.)**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les contrats relatifs à la diffusion de musique au Parc du Marquenterre et aux Jardins de Valloires et autorise le Président à les signer.*

## Service Ressources Humaines

### 13. Gestion du Personnel

#### Syndicat Mixte - Modification du tableau des effectifs

##### **13/1 - Création d'un poste d'ingénieur responsable territorial picard**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de créer un poste d'ingénieur responsable territorial picard au tableau des effectifs et approuve la modification de ce tableau.*

##### **13/2 - Service Aménagement : remplacement d'un poste d'ingénieur chef de projet**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le contrat de travail avec l'ingénieur chef de projet à compter du 14 juin 2011.*

##### **13/3 - Service Milieux Naturels : création d'un poste d'ingénieur**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de créer un poste d'ingénieur au tableau des effectifs et approuve la modification de ce tableau.*

#### Destination Baie de Somme

##### **13/4 - Hôtel restaurant du Cap Hornu - Poste de responsable d'exploitation et d'adjoint de Direction**

*La nouvelle organisation impose de modifier le contrat de travail à durée indéterminée de la responsable de site. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant à ce contrat de travail à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ainsi qu'un nouveau contrat de travail à durée indéterminée pour recruter un adjoint de direction à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.*

##### **13/5 - Aquaclub de Belle Dune - Poste d'hôtesse d'accueil**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un contrat à durée indéterminé avec l'hôtesse d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.*

#### Service Aménagement

### **14. Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel : Gestion raisonnée des flux et valorisation des paysages : engagement des négociations avec les propriétaires des emprises concernées par le projet**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les négociations avec les propriétaires concernés par le projet, ainsi que toute action s'y rapportant ainsi qu'à procéder aux éventuelles acquisitions amiables et signer les actes de vente correspondants.*

#### Service Communication

### 15. Hôtel Restaurant du Cap Hornu et Maison Pontonnaire - Offres promotionnelles

#### Hôtel Restaurant du Cap Hornu

##### **Offre hiver 2011 – 2012 : la deuxième nuit à moitié prix**

Article	Tarif double	Tarif 1/2 double	Tarif single	Tarif 3ème adulte	Enfant -12 ans
B&B plein tarif	87,50 €	43,75 €	78 €	26,50 €	gratuit
B&B 50% (arrondi)	43,70 €	21,85 €	39 €	13,20 €	gratuit
Menu du Terroir	48,00 €	24,00 €	24 €	24,00 €	9,80 €
	<b>179,20 €</b>	<b>89,60 €</b>	<b>141 €</b>	<b>63,70 €</b>	<b>9,80 €</b>

**Le café gourmand offert pour la réservation de fruits de mer**

	Plein tarif/ pers	Offre/ pers
Plateau Fruits de Mer	38 €	38 €
Café gourmand	5,2 €	0 €
<i>Total</i>	43,2 €	38 €
<b>Remise</b>		<b>12,04%</b>

Tous les dimanches, jusque 20 % de remise sur la nuitée

	Haute saison (1er mai au 13 novembre)		Basse saison (14 novembre au 30 avril)	
	Chambre double	Chambre single	Chambre double	Chambre single
Plein tarif	98,00 €	88,50 €	87,50 €	78,00 €
<b>Prix remise 10 %</b>	<b>88,20 €</b>	<b>79,65 €</b>		
<b>Prix remise 20 %</b>			<b>70,00 €</b>	<b>62,40 €</b>

Remise exceptionnelle de 20 % pour la clientèle du Cap Hornu

Maison Pontonnière :

3<sup>ème</sup> nuitée offerte

	Haute saison (1er septembre au 13 novembre)		Basse saison (14 novembre au 30 avril)	
	Prix séjour	Prix moyen nuitée	Prix séjour	Prix moyen nuitée
3 nuitées plein tarif	465 €	155 €	360 €	120 €
2 nuits + 1 offerte	310 €	<b>103 €</b>	240 €	<b>80 €</b>

#### 16. Organisation d'un colloque en Baie de Somme

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à percevoir les acomptes des repas ainsi qu'à engager l'ensemble des dépenses relatives aux frais d'organisation du colloque en Baie de Somme les 22 et 23 septembre 2011.*

#### 17. Pass Eté France Bleu Délégation Nord – Champagne – Picardie

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la mise en place des pass été France Bleu Délégation Nord – Champagne – Picardie et autorise le Président à la signer.*

#### 18. Liste des membres des commissions

##### Commission Aménagement et Environnement

*Président : Monsieur Marc VOLANT*

**Membres :**

- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

##### Commission Milieux Naturels

*Président : Monsieur Claude JACOB*

**Membres :**

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Daniel DESTRUDEL

- *Monsieur Bernard DUCROCQ*
- *Monsieur Yoland GEST*
- *Monsieur Jean GORRIEZ*
- *Monsieur Nicolas LOTTIN*

#### **Commission Finances**

**Présidente :** *Madame Geneviève DOMITILE*

**Membres :**

- *Monsieur Stéphane HAUSSOULIER*
- *Monsieur Pierre HORVILLE*
- *Monsieur Jean-Marie MACHAT*
- *Monsieur Emmanuel MAQUET*
- *Monsieur Gilbert MATHON*
- *Monsieur Dominique PROYART*
- *Madame Marthe SUEUR*

#### **Commission Ressources Humaines et Moyens**

**Président :** *Monsieur Alain HENOCQUE*

**Membres :**

- *Monsieur Stéphane BRUNEL*
- *Monsieur René LOGNON*
- *Monsieur Jean-Claude MAISON*
- *Madame Catherine QUIGNON LE TYRANT*
- *Monsieur Emile RIQUET*

*Le Comité Syndical a pris acte de cette information.*

#### **19. Signature d'une convention avec le réseau des Grands Sites de France**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical par 23 voix pour et une abstention (M. LOTTIN : 2 voix) décide d'approuver la convention relative à l'objet Label et autorise le Président à la signer.*